

LES GROUPES DE PAROLE

Public concerné

Tout personnel

Durée

Réunions de 2 heures
avec une fréquence de 2 à
3 séances par trimestre

Objectifs

- ▷ Permettre aux agents d'un service d'exprimer et d'échanger, en sécurité psychologique suffisante, les difficultés et émotions ressenties dans des accompagnements difficiles, face à l'agressivité, aux conflits, à la douleur, à la mort, ...

Programme

- Chaque participant est volontaire et vient avec des expériences professionnelles à échanger. A partir de cet apport, l'animateur amène le groupe à réfléchir, à prendre du recul et à mieux se positionner professionnellement.
- Les participants au groupe de parole s'engagent à respecter le secret professionnel absolu et à proscrire tout jugement et toute interprétation des propos échangés au sein du groupe.